

PARIS

Vendredi 13 Novembre 2015

17^{ÈME} COLLOQUE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

DES AVOCATS CONSEILS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Amphithéâtre Durkheim
La Sorbonne
1, rue Victor Cousin
5005 PARIS

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET L'EUROPE

- *Européanisation des normes françaises de droit public*
- *Confrontation des droits publics nationaux*

**Avec le concours
et la Co-direction
scientifique de :**

- **L'Institut d'Etudes
Européennes Université
Sorbonne Nouvelle
Paris III**

- **Conseil des Barreaux
Européens
B 1000
Bruxelles - Belgique**



PARIS

Vendredi 13 Novembre 2015

> 9h30

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET L'EUROPE

- *Européanisation des normes françaises de droit public ?*
- *Confrontation des droits publics nationaux*

ACCUEIL

> 10h00 - 10h30

OUVERTURE DES TRAVAUX

Maître David GASCHIGNARD

Avocat aux Conseils, Premier Vice-Président de l'AFAC,
Directeur du Colloque

Monsieur le Bâtonnier Michel BENICHOU

Avocat au Barreau de GRENOBLE,
Premier Vice-Président du Conseil des Barreaux Européens

Monsieur Olivier PEIFFERT

Maître de Conférences en droit public,
Institut d'Etudes Européennes, Université PARIS Sorbonne Nouvelle III (ICEE)

> 10h30 - 11h30

1^{er} MODULE :

« Européanisation des normes françaises de droit public ? »

Animé par :

Madame Lauréline FONTAINE

Professeure de droit public, Université Sorbonne Nouvelle PARIS III (ICEE)
Présidente de séance

Maître Sébastien BRACQ

Avocat au Barreau de LYON, membre de l'AFAC,
élu au Conseil National des Barreaux

> 11h30 - 12h30

2^{ème} MODULE :

« Analyse comparée du fonctionnement des Juridictions administratives »

Animé par :

Maître Martine CLIQUENNOIS

Avocat au Barreau de LILLE,
Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de LILLE,
Vice-Présidente de l'AFAC, Présidente de séance.

Maître Jean-Paul HORDIES

Avocat au Barreau de BRUXELLES,
Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de PARIS,

> 12h30 - 13h30

PAUSE DEJEUNER SUR PLACE

PARIS

Vendredi 13 Novembre 2015

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET L'EUROPE

- *Européanisation des normes françaises de droit public ?*
- *Confrontation des droits publics nationaux*

> 13h30 - 14h30

3^{ème} MODULE : « Analyse comparée de la responsabilité des dirigeants des Collectivités territoriales ».

Animé par :

Maître Yann ROUANET

Avocat au Barreau des HAUTES ALPES, membre de l'AFAC

Président de séance.

Maître Lorenzo PORRO

Avocat au Barreau de TURIN

> 14h30 - 15h30

4^{ème} MODULE : « Analyse comparée des règles d'urbanisme de base ».

Monsieur Alain LAQUIEZE

Professeur de droit public,

Université Sorbonne Nouvelle PARIS III (ICEE – membre associé)

Président de séance.

Monsieur le Bâtonnier Pierre-Dominique SCHUPP

Avocat au Barreau de LAUSANNE,

Président sortant de la Fédération Suisse des Avocats.

> 15h30 - 16h00

SYNTHÈSE DES TRAVAUX, par un représentant de l'AFAC, l'Institut d'Etudes Européennes et du Conseil des Barreaux Européens

Monsieur le Bâtonnier Michel BENICHO

Avocat au Barreau de GRENOBLE,

Premier Vice-Président du Conseil des Barreaux Européens

Président de séance.

Maître Pierre RICARD

Avocat aux Conseils, membre du Conseil d'Administration de l'AFAC

Monsieur Arnaud SEE

Professeur de droit public, Université Jules Verne – Picardie (CURAPP)

> 16h00

FIN DES TRAVAUX

***Colloque permettant de valider 7 heures
de formation continue pour les Avocats***

PARIS

Vendredi 13 Novembre 2015

LES INTERVENANTS :

Michel BENICHOU

Avocat au Barreau de GRENOBLE
Vice-président du CCBE

Sébastien BRACQ

Avocat au Barreau de LYON
Membre du CNB et de l'AFAC

Martine CLIQUENNOIS

Avocat au Barreau de LILLE
2ème Vice-présidente de l'AFAC

Lauréline FONTAINE

Professeur – Université
Sorbonne Nouvelle - PARIS III

Philippe GALLIARD

Avocat au Barreau de GRENOBLE
Président de l'AFAC

David GASCHIGNARD

Avocat aux Conseils
1^{er} Vice-Président de l'AFAC

Jean-Paul HORDIES

Avocat au Barreau de BRUXELLES

Alain LAQUIEZE

Professeur
Université Sorbonne Nouvelle
PARIS III

Olivier PEIFFERT

Maître de Conférences
Université Sorbonne Nouvelle
PARIS III

Lorenzo PORRO

Avocat au Barreau de TURIN

Pierre RICARD

Avocat aux Conseils
Membre de l'AFAC

Yann ROUANET

Avocat au Barreau des Hautes-Alpes
Membre de l'AFAC

Pierre-Dominique SCHUPP

Avocat au Barreau de LAUSANNE
Président sortant de la Fédération
Suisse des Avocats

Arnaud SEE

Professeur de Droit Public
Université Jules Verne - Picardie

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET L'EUROPE

- *Européanisation des normes françaises de droit public ?*
- *Confrontation des droits publics nationaux*

Lors de son colloque d'octobre 2013, à l'Assemblée Nationale, avec le concours du Conseil d'Etat, l'AFAC a proposé une synthèse de la nouvelle maîtrise foncière des collectivités territoriales.

Lors de son colloque de novembre 2014, avec le concours de l'Université LYON III, et de la Cour Administrative d'Appel de LYON, c'est l'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme, du pouvoir de Police et du logement qui a été examinée.

Cette fois-ci, l'AFAC s'ouvre vers l'Europe, à la fois pour prendre la mesure de l'introduction progressive « des dispositions européennes » au sein de notre droit public « national » et, par ailleurs, pour ouvrir le chemin des dossiers amenés à traverser nos frontières.

Nous remercions nos confrères du Conseil des Barreaux Européens et les Universitaires de l'Institut d'Etudes Européen de PARIS 3 - Sorbonne Nouvelle, d'avoir accepté de partager la co-direction scientifique de ce colloque.

Nous remercions également Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes pour son parrainage et son soutien à nos travaux.

David GASCHIGNARD

Avocat aux Conseils
Directeur du Colloque

Philippe GALLIARD

Avocat au Barreau de Grenoble
Président de l'AFAC

CONDITIONS GENERALES

Participation aux frais

100 €TTC par personne, incluant l'invitation au buffet-déjeuner.

INSCRIPTION

L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le retourner à Monsieur Michaël MOISAN – AFAC – Coordination Nationale – 51 Bis rue de Miromesnil – 75008 PARIS - Téléphone : 01.47.42.49.49 - Le règlement s'effectue suivant un chèque libellé à l'ordre de l'AFAC, Colloque 2015, ou encore par virement. Un accusé de réception valant facture acquittée sera envoyé à chaque inscrit à réception du chèque ou du virement.

FORMATION

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Numéro de CNB pour les avocats :

Mode de paiement :